

que nous appelons les Trois-Rivières parce qu'à l'embouchure, il est divisé en trois branches par deux îles."¹

En 1655, cinq "habitants des Trois-Rivières," concèdent l'île de Saint-Christophe, "située dans les Trois-Rivières."² Cette année, dans l'inventaire de la succession de Mathieu Labai, on lit: "la ville des Trois-Rivières."³ Même année, M. Boucher concède l'île Saint-Joseph, "située dans le fleuve des Trois-Rivières, à trois quarts de lieues ou environ du grand fleuve Saint-Laurent et qui est la dernière des quatre en montant dans les dites Trois-Rivières."⁴

Le *Journal des Jésuites*, année 1659, page 318, dit que "les Sauvages des Trois-Rivières vont en traite dans les Trois-Rivières, vers le premier sault." (aux Grais.)

Le gouverneur Boucher écrit son "Histoire véritable et naturelle des mœurs et productions du pays de la Nouvelle-France, vulgairement dite le Canada," il la date "de la ville des Trois-Rivières, en la Nouvelle-France, le 8 octobre 1663." Dans ce livre, il dit, page 17: "Il y a comme deux habitations⁵ séparées par une grosse rivière qu'on appelle *les Trois-Rivières*, à cause qu'étant entrecoupée par des îles elle fait comme trois rivières en ce lieu là, qui vient de dedans les terres du côté nord."

Les révérends Pères Jésuites déclarent, en 1667, posséder des terres "au cap des Trois-Rivières," ce qui, à la lecture du document, veut dire le cap de la Madeleine.⁶

En 1668, l'île que M. de la Potherie possédait et qui a gardé son nom, figure comme "située au nord-est de l'île de la Trinité,"⁷ nom que cette dernière devait probablement à sa position dans l'embouchure des trois rivières. Nous lui avons substitué un nom d'un prosaïsme outré.

En 1676, la veuve de Maurice Poulin, sieur de la Fontaine concède le fief Saint-Maurice "sur le bord de la rivière des Trois-Rivières."⁸ Le nom de baptême de Pou-

1 Relation du P. Bressani, traduction du Père Martin, p. 58.

2 Greffe du notaire Ameau.

3 Greffe du notaire Ameau.

4 Documents relatifs à la Tenure Seigneuriale, p. 85.

5 La ville des Trois-Rivières et le cap de la Madeleine, déjà fort peuplé, comparativement.

6 Manuscrits de Paris, 11e vol. 2e série, p. 203.

7 Greffe du notaire Ameau.

8 Doc. de la Tenure Seigneuriale, p. 154.